



Délibération 2025.12.02

Délibération affichée
et exécutoire le :

04/12/25

Le 2 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoir : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Autorisation spéciale de crédits d'investissement n°1 – exercice 2026 - budget principal

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation du conseil municipal, de pouvoir engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts lors de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital ;

Considérant que le quart des crédits d'investissement de l'exercice 2025, calculé à partir du budget cumulé, et hors comptes 164 (emprunts) et ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté), est de **725 254.67 euros** ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les crédits d'investissement suivants pour l'exercice 2026, qui devront être repris au budget 2026, avec un contrôle au niveau du chapitre, ou de l'opération le cas échéant, comme cela est appliqué pour les autres actes budgétaires de la commune :

Imputations budgétaires	Montant en € TTC
art. 10226 taxe d'aménagement	713.67
art. 165 dépôts et cautionnements reçus	750.00
art. 203 frais d'études et d'insertion	750.00
art. 2051 concessions et droits similaires	1 250.00
art. 20422 subventions pers. privées – bâtiments	1 200.00
art. 2111 terrains nus	750.00
art. 2115 terrains bâtis	7 000.00
art. 2128 autres agencements de terrains	6 125.00
art. 2132 bâtiments publics	2 825.00
art. 2152 installation de voirie	6 500.00
art. 2156 matériel incendie	3 050.00
art. 2158 autres matériel et outillages techniques	4 025.00
art. 2182 matériel de transport	3 775.00
art. 231 immobilisations corporelles en cours	142 600.00
Total autorisation spéciale n° 1	181 313.67

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.